

Secrétaire élu : Angélique GONIN-CHARTIER

Présents : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Absents : Peggy ROUGE-PIPEREAU, Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à Sandrine DEVEAUX), Nathalie CHANFRAY (pouvoir à Lydie AUGAY), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Alexis DEBORD (pouvoir à Corinne GELIN), Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET (pouvoir à Dimitri GIRARD), Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT (pouvoir à Romain COLLIER), Patricia BALMONT

01- Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Mme Angélique GONIN-CHARTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

02- Approbation du PV de la séance du 02/07/2024

Le conseil municipal approuve le PV de la séance 02/07/2024. *Adopté par 20 et 4 abstentions (Romain COLLIER ayant un pouvoir, Dimitri GIRARD ayant un pouvoir)*

03- Exercice des pouvoirs délégués du maire - compte-rendu

Renoncations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin de Sandrin, renonciation au DPU le 26/06/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du Nord, renonciation au DPU le 04/07/2024
- ⇒ Vente bien à usage commercial ou artisanal, La Gaité, renonciation au DPU le 02/07/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Daniel Fargeot, renonciation au DPU le 05/07/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, Rançon, renonciation au DPU le 09/07/2024
- ⇒ Vente non bâti, Joasson, renonciation au DPU le 12/07/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, place Jules Chomienne, renonciation au DPU le 23/07/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de Fourneaux, renonciation au DPU le 25/07/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 11 novembre, renonciation au DPU le 31/07/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, allée des bleuets, renonciation au DPU le 06/08/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rond-point de la ferme, renonciation au DPU le 06/08/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Georges Pompidou, renonciation au DPU le 19/08/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin de Sandrin, renonciation au DPU le 19/08/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, boulevard de Rançon, renonciation au DPU le 19/08/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de Belfort, renonciation au DPU le 28/08/2024
- ⇒ Vente fonds de commerce, place de l'industrie, renonciation au DPU le 04/09/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Marcel Pagnol, renonciation au DPU le 05/09/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de l'égalité, renonciation au DPU le 05/09/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue des Muguets, renonciation au DPU le 05/09/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Bourbon, renonciation au DPU le 09/09/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Jean Frizon, renonciation au DPU le 17/09/2024

Concessions cimetièrè :

Cimetièrè n°2 : 16/06/2024 : renouvellement concession n°19, 3 m², 15 ans
10/07/2024 : nouvelle concession n°113 ; 6 m², 30 ans

Cimetièrè n°3 11/06/2024 : renouvellement concession n°75, 3m², 15 ans
03/09/2024 : renouvellement concession n°272, 6m², 15 ans

Cimetièrè Saint-Claude Huissel : 10/09/2024 : renouvellement concession n°118, 3 m², 15 ans

Colombarium : 10/09/2024 : renouvellement concession n°A-1-006, 15 ans

Révision tarifs : Revalorisation tarif garderie/périscolaire au 1^{er}/09/2024 : 1 €/présence 1^{er} enfant /0,50 €/présence 2^{ème} enfant

Régies :

- Nomination de M. NGAGUE en tant que régisseur titulaire de la régie des droits de place au 02/08/2024
- Nomination de Mme FAYARD en tant que régisseuse titulaire de la régie CCAS et de la régie photocopie/courrier/location salles au 02/08/2024
- Nomination de Mme LAURENT en tant que régisseuse titulaire de la régie cimetièrè au 02/08/2024
- Nomination de Mme PIVOT en tant que régisseuse titulaire de la régie centre de santé au 02/08/2024
- Nomination de Mme JUSSELME en tant que régisseuse titulaire de la régie médiathèque au 02/08/2024

Urbanisme : Dépôt d'un permis de démolir pour l'ex site industriel GERFLOR – Dépôt le 09/07/2024

Emprunt : Souscription d'un emprunt de 100 000.00 € auprès du crédit agricole pour le projet d'achat d'un camion. Taux d'intérêt : 3.79 %

Engagement de dépenses :

Attribution MAPA « Contrat d'exploitation des installations de chauffage et de ventilation mécanique contrôlée des bâtiments à l'entreprise MOOS SAS pour un montant de 20 500.00 € HT annuel.

Réparation rideau métallique Elit Assistance endommagé par les services techniques, CHERPIN :

Montant : 1 640.00 € HT 1 968.00 € TTC

Intervention « dangers des écrans » aux collègues, IFAC :

Montant : 2 270.00 € HT 2724.00 € TTC

Intervention « Addictions aux substances » aux collègues, SMERRA :

Montant : 960.00 € TTC

Changement boîte de vitesse, AUTOS SERVICES, Peugeot boxer des services techniques :

Montant : 3 646.48. € HT 4 375.78 € TTC

Achat de PATA, 2024, voirie, EIFFAGE :

Montant : 14 500.00 € HT 17 400.00 € TTC

Achat camion benne/saleuse, voirie, EUROPE SERVICE :

Montant : 122 900.00 € HT 147 480.00 € TTC

Diagnostic amiante, musée et Glycines, ANAPLOMB :

Montant : 4 920.00 € HT 5 904.00 € TTC

Réfection voirie rue Gras, voirie, EIFFAGE :

Montant : 4 085.20 € HT 4 902.24 € TTC

Caméra vidéosurveillance conteneur poubelle, voirie, VIZZIA :

Montant : 26 023.52 € HT 31 228.22 € TTC

Etude requalification site Balmont, Atelier du Gingko :

Montant : 2 275.00 € HT 2 730.00 € TTC

Achat de vestiaire multi cases, école La Marelle, MANUTAN :

Montant : 1 150.04 € HT 1 380.05 € TTC

Panneau de marquage, salle Pierrefeu, GRUNENWALD :

Montant : 1 659.00 € HT 1 990.80 € TTC

Réparation automate de régulation chaudière bois, bagatelle, MOOS :

Montant : 9 000.00 € HT 10 800.00 € TTC

Outils (scie circulaire, sauteuse, radiale, perforateur), service bâtiment, LOCAMUC :

Montant : 4 357.00 € HT 5 228.40 € TTC

Le Conseil municipal PREND ACTE du compte-rendu des délégations.

04- Indemnité de gardiennage des églises

Le Conseil municipal fixe le montant maximum pouvant être alloué au titre de l'indemnité de gardiennage des églises et autorise la reconduction et la revalorisation annuelle des indemnités précitées aux montants plafonds établis par la circulaire n°E-2024-10.

Adopté à l'unanimité

05- Accueil de personne volontaire en service civique

Le conseil municipal décide de mettre en place le dispositif de service civique au sein de la collectivité pour l'accueil d'un jeune volontaire qui pourrait exercer des missions au sein de l'école publique maternelle La Marelle à Amplepuis. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 114.85€ par mois pour la prise en charge des frais d'alimentation et/ou de transport. *Adopté à l'unanimité*

06- Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG69 pour le risque « Prévoyance »

Le Conseil municipal approuve et adhère à la convention d'adhésion en prévoyance qui lie la collectivité ou établissement et le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon et qui accueille, à titre dérogatoire, les collectivités et établissements publics qui ne disposent pas de convention de participation en cours sur la dernière année d'exécution de la convention, et après accord de la MNT. Pour le risque « prévoyance », le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tout document afférent pour une application à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2025, et fixe le montant de la participation financière de la commune à 7 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance ». *Adopté à l'unanimité*

07- Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative des dossiers de sinistres par le CDG69

Le Conseil municipal approuve les taux des prestations négociés pour la commune par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe, et adhère au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions prévues. *Adopté à l'unanimité*

08- Personnel communal – modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal se prononce sur la modification ci-après du tableau des effectifs :

- Création d'un emploi de **Responsable de médiathèque** à temps non complet de 30 heures hebdomadaires éligible aux grades des cadres d'emplois de Bibliothécaire et d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- Création d'un emploi d'**Adjoint au responsable de la médiathèque** à temps non complet de 28 heures hebdomadaires éligible aux grades du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- Création d'un emploi d'**agent d'entretien et d'hygiène Bâtiments divers** à temps non complet de 26 heures par semaine, à compter du 01/11/2024, éligible aux grades du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Ces emplois pourront être pourvus par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique. *Adopté à l'unanimité*

09- Approbation du plan de formation 2024-2026

Le Conseil municipal approuve le plan de formation. *Adopté à l'unanimité*

10- Désaffectation – Déclassement avant cession camion – Amplepuis

Le Conseil municipal constate la désaffectation du domaine public du camion de type Renault Midliner 180 immatriculé 943WE69, d'une lame et d'une saleuse, approuve leur déclassement du domaine public, dit que ces derniers feront désormais partie du domaine privé de la commune. Le Conseil municipal approuve la cession du camion et de la lame à la SRL TRUCK & TRAILER EXPORT pour un montant de 2 200€ et autorise M le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à cette cession. *Adopté à l'unanimité*

11- Renouvellement de l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité avec le SYDER

Le Conseil municipal accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes avec le SYDER pour l'achat d'électricité et de services associés. *Adopté à l'unanimité*

12- Approbation d'un bail emphytéotique administratif portant sur l'installation et l'exploitation de stations de charge forte puissance pour véhicules électriques – SYDER

Le Conseil municipal approuve les termes du bail emphytéotique mise à disposition du SYDER le site décrit précisément à l'article 2 afin que le preneur, assure à ses frais et risques l'installation, l'exploitation et la maintenance d'une station de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables pour une durée de 40 ans sur le site de "l'andouille", rue Daniel Fargeot. En réponse à Mme Angélique GONIN-CHARTIER, M Thierry THOLIN indique que la commune n'est pas obligée d'approuver ce projet mais que cela correspond à une demande dans l'ère du temps. Il ajoute que la gare n'a pas été retenue car l'objectif est d'avoir une rotation de véhicules. De plus, le site retenu est très passant (10 000 véhicules / jour). M le Maire explique qu'au terme du bail, la commune récupère son terrain. *Adopté par 21 et 1 contre (Mme Angélique GONIN-CHARTIER)*

M Thierry THOLIN indique que la démarche performancielle est en cours d'achèvement. Un gain de 30% sur les consommations est déjà constaté. Il précise que la hausse du coût de l'énergie a été compensé par l'installation des nouveaux éclairages. Un rendez-vous sera programmé prochainement avec le SYDER concernant la mise en place de la gestion à distance par lampadaire.

13- Approbation de la convention relative au financement du poste de chargé de projet PVD pour un renfort en ingénierie entre Amplepuis, Cours, Thizy les Bourgs et la COR

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention et mandate Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision. Le reste à charge pour la commune est de 4 030.47 €. *Adopté à l'unanimité*

14- Participation financière de la commune dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique

Le Conseil municipal approuve le versement à la COR de la participation à hauteur de 200 € pour la lutte contre le frelon asiatique et d'inscrire cette dépense au budget 2024. *Adopté à l'unanimité*

M Dimitri GIRARD précise que les pompiers n'interviennent plus chez les particuliers depuis cette année.

15- Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre d'une convention unique

Le Conseil municipal approuve les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles, autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire. *Adopté à l'unanimité*

16- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2023 – Roanaise de l'eau

17- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2023 – COR

Le Conseil municipal prend acte de ces rapports pour l'année 2023.

18- ZAC de Coucy – Tranche VII – Vente du lot n°1 – Rectification

Le Conseil municipal approuve la rectification de la cession du lot n°1 :2 parcelles concernées : D 991 (6m2) et D 992 (668m2) pour un montant de 39 092€. *Adopté à l'unanimité*

19- Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé (OPAH-RU)

Le Conseil municipal approuve l'attribution de subventions communales dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant total de 1 322.34 €. *Adopté à l'unanimité*

20- Budget principal – Admission en non-valeur

Le Conseil municipal se prononce sur l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables sur le budget principal sur l'exercice 2024 pour la somme totale de 1 116.75 € (surendettement) qui sera imputée au compte 6542 dudit budget. *Adopté à l'unanimité*

21- Décision modificative n°03-2024 – Budget principal

Le Conseil municipal approuve la décision modificative.

Adopté par 19 et 4 abstentions (Romain COLLIER ayant un pouvoir et Dimitri GIRARD ayant un pouvoir)

M Jean-Marc GUILLOT remercie le Conseil municipal pour l'inscription au budget de l'éclairage de la piste de BMX.

22- Modification des règles d'amortissement pour les biens de faible valeur

Le Conseil municipal approuve la dérogation au principe de l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur inférieur ou égal à 500 € et fixe pour les biens de faible valeur inférieur ou égal à 500 € la durée d'amortissement à 1 an et décide que cette règle d'amortissement s'appliquera pour les biens de faible valeur acquis à partir de l'exercice 2024. *Adopté à l'unanimité*

23- Convention relative aux modalités de participation de la commune d'Amplepuis aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association Saint-Charles

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention relative aux modalités de participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Charles. *Adopté à l'unanimité*

24- Participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Charles sous contrat d'association

Le Conseil municipal décide d'établir le forfait pour 2024-2025 comme suit, sur la base des effectifs à la rentrée 2024-2025 pour un montant de 155 127,93 €. *Adopté à l'unanimité*

25- Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Amplepuis

Le Conseil municipal décide de fixer la participation pour l'année scolaire 2024-2025 à la somme de 481,98 € par élève des classes élémentaires et 2 026,11 € par élève des classes maternelles. *Adopté à l'unanimité*

26- Attribution des crédits scolaires – année 2024/2025

Le Conseil Municipal valide l'attribution pour 2024-2025 des crédits scolaires. Une erreur a été constatée dans le projet de délibération, il faut lire 7 326€ et non 7 236€ concernant le montant attribué à l'école le Petit Prince. *Adopté à l'unanimité*

27- Subvention études surveillées – école privée Saint Charles – année 2024/2025

Le Conseil Municipal approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 6 118,42 € au profit de l'A.E.P. *Adopté à l'unanimité*

28- Subvention cantine – école privée Saint Charles – année 2024/2025

Le Conseil Municipal approuve pour l'année scolaire 2024-2025, le versement d'une subvention d'un montant de 7 860.48 € au profit de l'A.E.P. *Adopté à l'unanimité*

29- Garderies périscolaires – école privée Saint Charles – année 2023/2024

Le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point dans l'attente d'un retour de l'école sur le décompte.

30- Subvention au RASED

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention au RASED pour un montant de 300€. *Adopté à l'unanimité*

Mme Simone GUEYDON informe qu'un nouvel inspecteur est arrivé à la rentrée 2024-2025. Elle indique que le nombre d'enfants a baissé au sein de l'école la Marelle.

Questions diverses :

- JM GUILLOT souhaite savoir si des élus sont intervenus auprès du Président de la COR concernant le projet de réhabilitation de la piscine d'Amplepuis et l'engagement pris par la COR de la réouvrir en 2025. Il alerte sur le risque que cet engagement ne doit pas tenu. M Eric LACROIX confirme être intervenu au dernier conseil communautaire. M le Maire indique que des discussions ont eu lieu récemment avec la COR et il espère que les lignes vont bouger. Les élus demandent l'engagement des études de maîtrise d'œuvre en ayant bien conscience que les délais indiqués seront difficiles à tenir.
- En réponse à M Emmanuel MAETZ, M le Maire indique que les discussions sont toujours en cours entre Ages et vie et le Département et espère que ces dernières aboutiront rapidement.
- Mme Lydie AUGAY rappelle le contexte du projet de zone de rencontre en cours d'expérimentation. Elle rappelle que ce projet est issu du plan-guide réalisé en 2019 ; la définition d'une zone de rencontre (cohabitation entre les modes de déplacement sur une chaussée unique sans trottoir et limite de vitesse à 20km/h). Il s'agit d'une véritable alternative à la zone piétonne la plus adaptée à la configuration d'Amplepuis. En effet, si la rue Centrale doit être réhabilitée, les trottoirs devront mesurer 1.40m, ce qui entraînera la suppression des places de stationnement. La commune ayant été retenue par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets « marche du quotidien », une expérimentation a pu être lancée

permettant de tester des aménagements avant de réaliser des travaux définitifs. Un bureau d'études TOPOSCOPE a été missionné dans le cadre de ce projet.

Des élus et commerçantes se sont rendus à MORANCE et TOURNUS en novembre dernier pour visiter les zones de rencontre. Des réunions publiques, ateliers et stand sur le marché ont eu lieu pour informer, sensibiliser et recueillir les avis.

Dans le cadre de l'expérimentation, des premiers aménagements ont été proposés en juillet et n'ont pas convaincu. Une réunion a eu lieu le 3/7 pour présenter le projet et s'est mal passée (rumeur de 25 places supprimées, insultes). Une autre réunion s'est tenue avec des commerçantes le 25/7 et a permis de réaliser une nouvelle proposition d'aménagements temporaires en cours de déploiement depuis le mois d'août.

La phase expérimentale se déroulera jusqu'à fin 2024. Les ronds de couleur sont donc temporaires et servent à délimiter la future zone de rencontre.

L'objectif est de permettre à nos commerçants de travailler et n'a jamais été celui de supprimer du stationnement (hors celui qui ne respecte plus les normes). La voiture est importante en milieu rural, mais la volonté est de replacer le piéton au cœur de la ville et d'occuper davantage les espaces publics. A cet égard, une fête de l'automne multipartenaires a été organisée afin de réaliser de la pédagogie sur le projet de zone de rencontre et de faire vivre la place de la Mairie par des activités ludiques.

M Eric LACROIX ajoute qu'un travail est mené en parallèle sur la réfection du parking de la cure avec un objectif de réalisation de travaux en 2025. De plus, des places de stationnement supplémentaires vont être réalisées derrière le musée. Un travail sera mené également sur la signalétique globale en cours permettant notamment de mettre en avant l'accès piéton au parking de la Cure par la rue Neuve.

- Suite à une invective d'un administré, M Thierry THOLIN indique que 49 places PMR existent sur Amplepuis
- M JM GUILLOT déplore de manière générale, le manque de courage de certains administrés qui feraient mieux d'aller se renseigner en Mairie plutôt que d'étaler leurs avis sur les réseaux sociaux.
- M Eric LACROIX indique qu'un Conseil municipal aura lieu le 12/11 concernant l'arrêt du projet de PLU. Seules les commissions finances et urbanisme seront réunies avant ce Conseil, le 4/11.
- M Thierry THOLIN félicite JM GUILLOT pour son excellent résultat à la course « run in Lyon ».
- M Eric LACROIX informe de la tenue du forum de l'habitat les 25 et 26/10 sur la commune de Les Sauvages
- Le Comité des fêtes organise un bistrot des légendes les 26 et 27/10/2024 et le Salon Atout Commerce se tiendra les 9 et 10 novembre salle Bagatelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h05**.

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire
René PONTET

